

Fête du sport en mémoire des victimes du drame d'Allinges

Dimanche 3 juin, l'association, en mémoire des enfants et de leur professeur disparus, organise une fête familiale.

Comme chaque année, l'association "Sourires des anges" – créée en mémoire des victimes de l'accident – organise une fête du sport.

Dimanche 3 juin, à la plage d'Anthy-sur-Léman, de 10 heures à 19 heures, de nombreuses activités seront proposées : babyfoot et sumos géants, tours de poney, goélette, tir à l'arc, danse orientale, balle au prisonnier sur la plage, taekwondo, démonstration de sauvetage, etc.

« Il y aura également de quoi se restaurer le midi, sous un grand chapiteau, explique David Héraclide, le porte-parole de l'association. Il y a de



De nombreuses animations en famille seront proposés sur la plage d'Anthy, dimanche 3 juin à partir de 10 heures. Ici en 2011.

quoi passer tout une journée en famille sur place ! »

La veille, samedi 2 juin, une commémoration de l'accident aura lieu au château des Allinges à partir de midi. Toutes les personnes qui souhaitent partager ce moment sont invitées à

venir pique-niquer. Au cours du repas, des textes seront lus*.

Former des collégiens aux premiers secours

Baptisé "Faites du sport", l'événement du 3 juin sert surtout à financer les actions de

l'association tout au long de l'année. « Nous ne touchons aucune subvention de communes, du Département ou de la Région, rappelle M. Héraclide. Nous réservons une partie de nos fonds pour payer notre avocat ; puis, nous payons chaque année des formations aux premiers secours pour des collégiens. »

En effet, cette année encore, Sourires des anges a permis à trois cents enfants – 200 au collège Rousseau de Thonon, et 100 au collège Monod de Margencel – de se former aux premiers gestes de secourisme.

EMMANUEL ROUXEL

* Les personnes qui souhaitent lire un texte de leur choix sont invitées à se faire connaître au :
04 50 72 63 21

RFF et la SNCF demandent l'annulation de leur mise en examen

L'accident a eu lieu il y a bientôt quatre ans, mais le procès se fait toujours attendre. Alors que l'instruction avait été bouclée, l'avocat de l'association "Sourires des anges" a réussi à faire rouvrir le dossier : « Grâce aux éléments apportés alors, le juge a décidé de mettre RFF et la SNCF en examen », rappelle David Héraclide, le porte-parole de l'association.

Pour revenir sur la première décision, le juge s'est appuyé sur les détails de la reconstitution : « A 90 km/h, le train n'avait aucune chance de s'arrêter, à 50, oui, précise M. Héraclide. De même, il a été prouvé que dans un bus récent, sous la pluie, on n'entend pas la sonnerie du passage à niveau. Certes, RFF et la SNCF respectent la législation, mais ce sont eux qui font cette législation. »

Mises en examen en février dernier, la SNCF et RFF ont réclamé l'annulation de la procédure à leur encontre. Mercredi 23 mai, les deux entreprises étaient entendues par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Chambéry afin de ne pas siéger sur le banc des accusés, aux côtés du chauffeur de car.



La reconstitution de l'accident avait permis de montrer que le chauffeur pouvait ne pas avoir entendu le signal du passage à niveau.

A quelques jours de l'anniversaire du drame, les juges ont finalement choisi de ne rendre leur décision que le 4 juillet prochain. Pour que la SNCF et RFF ne soient plus mises en examen, il faudrait des éléments nouveaux permettant de revenir en arrière. Lors de l'audience à Chambéry, il semble qu'aucune nouveauté n'ait vraiment émergé.

Les familles veulent un procès cette année

Le procès de l'accident, quant à lui, devrait se dérouler à l'automne, en novembre. C'est du moins ce qu'espèrent les familles des victimes et de tous les collégiens présents dans le car scolaire.

Pour M. Héraclide, ce procès ne doit pas être bâclé en deux jours : « Quand la ministre de la Justice, Rachida Dati, était venue à Thonon, elle avait promis des moyens pour qu'il se tienne rapidement. Ça fait quatre ans. On espère maintenant qu'il y aura des moyens pour que l'on prenne du temps, que chacun puisse s'exprimer. »

De ce rendez-vous avec la justice, les proches des victimes attendent surtout que « ça n'arrive plus sur des choses que l'homme aurait pu maîtriser ».

Pour David Héraclide, il faut que la législation change à la faveur de ce procès : « Ils doivent moralement, et pas économiquement, adapter la législation aux réalités d'aujourd'hui. »

E.R.